

**Découverte scientifique et succès commercial sous
l’Ancien Régime : le “ sel de Seignette ” ou “ sel de La
Rochelle ”**

Olivier Caudron

► **To cite this version:**

Olivier Caudron. Découverte scientifique et succès commercial sous l’Ancien Régime : le “ sel de Seignette ” ou “ sel de La Rochelle ”. Revue de la Saintonge et de l’Aunis, 2012, XXXVIII, p. 35-47.
<hal-01637906>

HAL Id: hal-01637906

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01637906>

Submitted on 18 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Découverte scientifique et succès commercial sous l'Ancien Régime : le « sel de Seignette » ou « sel de La Rochelle »

*par Olivier Caudron
archiviste-paléographe
conservateur général des bibliothèques
directeur de la Bibliothèque universitaire de La Rochelle*

$\text{KNaC}_4\text{H}_4\text{O}_6$: telle est la formule chimique du tartrate double de sodium et de potassium, ce sel de tartre inventé vers le milieu du XVII^e siècle par la famille Seignette¹ et toujours connu aujourd'hui sous son patronyme ou, chez les Anglo-Saxons, sous le nom de « sel de La Rochelle » (*Rochelle salt*)².

Par leurs recherches, l'apothicaire Jean II Seignette (1592-1648) et ses fils Jean III (1623-1663), médecin, et Elie (1632-1698)³, apothicaire, s'inscrivent dans la lignée du médecin rochelais Louis de Launay qui, dès les années 1560, promeut l'antimoine comme remède, dans la suite du courant alchimiste notamment illustré, dans la première moitié du XVI^e siècle, par Paracelse. Cette mise en avant d'une médecine chimique par l'ouvrage de Launay, *De la faculté & vertu admirable de l'antimoine*, paru à La Rochelle en 1564, déclenche la « querelle de l'antimoine », laquelle se dénouera un siècle plus tard avec le succès des « paracelsiens ». La faculté de médecine de Paris, plutôt partisane des remèdes végétaux et davantage conservatrice, et son doyen Gui Patin, doivent s'incliner face à l'innovation représentée par des praticiens souvent liés à, ou issus de, la faculté de Montpellier, comme Théophraste Renaudot ou encore Jean III Seignette et son fils Jean IV (1654-1701)⁴.

Un plus grand obstacle encore contre lequel cette famille de médecins et d'apothicaires rochelais doit se battre, et de plus en plus au fil des décennies de ce XVII^e siècle, est l'antagonisme religieux. A la fin du siècle, de nouvelles dispositions excluent théoriquement les protestants de l'exercice des métiers de la santé⁵. Elie Seignette parvient cependant à demeurer jusqu'à sa mort dans la foi réformée. En revanche, en 1699, le médecin Jean IV Seignette est exilé par le Roi en val de Loire ; il finira par abjurer peu avant de mourir. Après ses études à l'académie de Saumur puis à

1 Jean FLOURET, notices sur les Seignette dans François JULIEN-LABRUYERE, *Dictionnaire biographique des Charentais*, Paris, 2005 ; Henriette MURAT, « La gloire des Seignette », *Généalogie en Charente-Maritime*, n°34, 1^{er} trim. 1998, p. 17-27.

2 H.S. VAN KLOOSTER, « Three centuries of Rochelle salt », *Journal of chemical education*, vol. 36, 1959, p. 314-318.

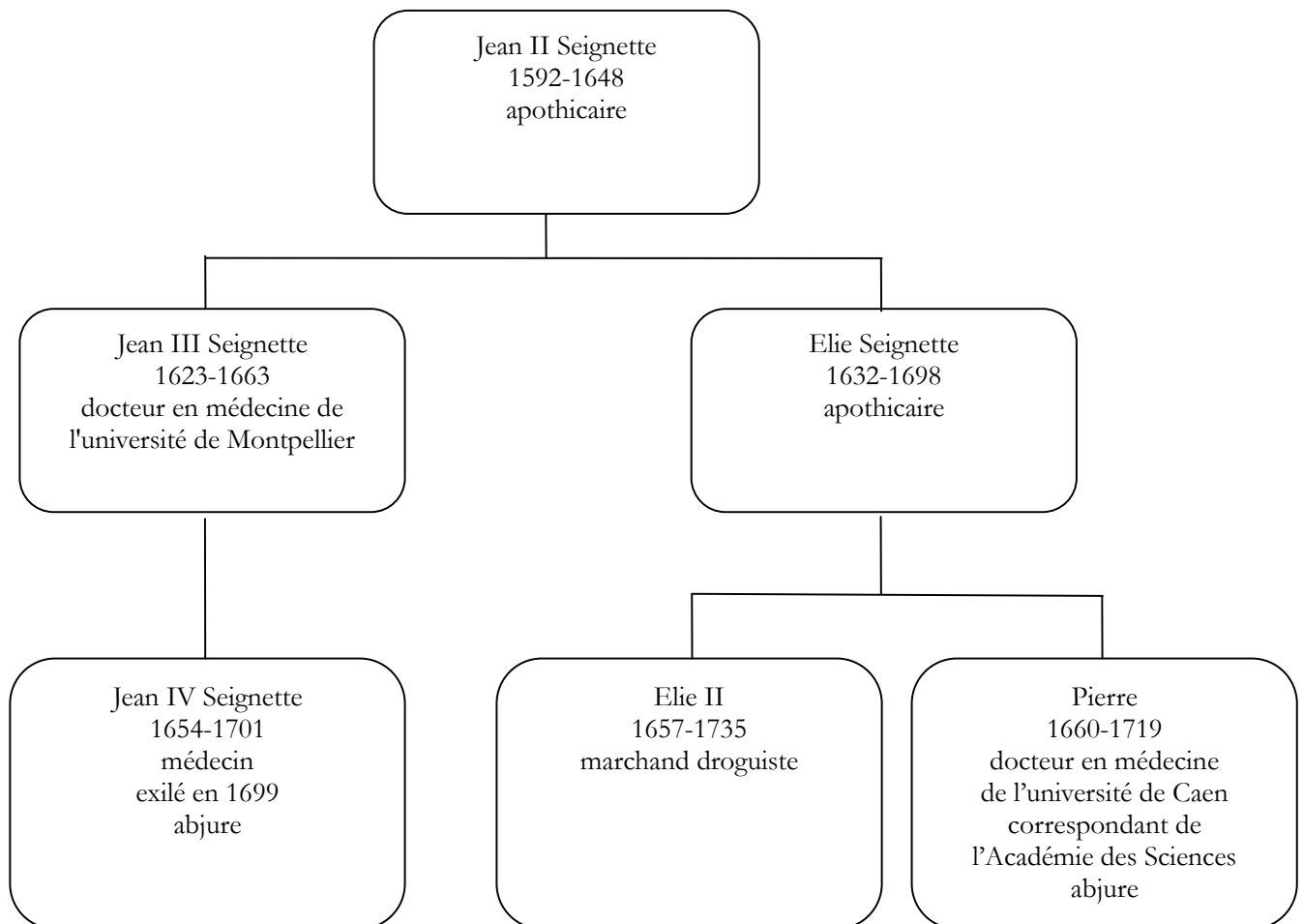
3 Le portrait d'Elie est connu par une reproduction dans l'ouvrage de Maurice SOENEN cité ci-dessous à la note 5. La peinture originale appartenait alors (1910) à la famille Barbedette, apparentée aux Seignette, mais sa localisation actuelle est inconnue.

4 Le portrait de Jean IV figure au musée d'Orbigny-Bernon de La Rochelle.

5 Voir l'intéressant et précieux ouvrage de Maurice SOENEN, *La pharmacie à La Rochelle avant 1803. Les Seignette et le sel polychreste*, thèse de doctorat en pharmacie de l'université de Bordeaux, La Rochelle, 1910 (consultable sur la bibliothèque numérique Gallica). Après Soenen, il faut attendre 1982 pour que le sel de Seignette soit à nouveau étudié : Florence ROUCHÉ, *Trois Seignette et le polychreste : histoire du sel de La Rochelle*, thèse de doctorat en Pharmacie, université de Bordeaux II, 1982.

la faculté de Caen, Pierre Seignette (1660-1719), fils d'Elie, a pour sa part vraisemblablement abjuré de manière à être admis en 1686 dans le collège des médecins de La Rochelle.

LES SEIGNETTE,
une famille d'apothicaires et de médecins protestants
à La Rochelle



Sans doute faut-il voir dans l'invention du fameux remède une oeuvre collective, les deux fils Jean III et Elie s'appuyant sur les travaux de leur père qui, dès la première moitié du XVII^e siècle, étudie « les drogues et les plantes, pour en tirer de bons remèdes par le moyen de la chimie ». Jean III, dès ses études de médecine à Montpellier, travaille avec lui à développer leurs connaissances, en se consacrant aux sels et aux eaux minérales. Elie, le futur apothicaire, rejoint l'officine paternelle⁶ comme apprenti à l'âge de 13 ans. Moyennant de nombreuses expérimentations, naît le « sel de Seignette », a priori vers 1650. Après le décès du père en 1648, nous « prîmes chacun notre tâche, écrit Elie : (Jean) s'appliqua à l'étude et moi aux préparations des remèdes et à les administrer aux malades, à voyager et à faire tout ce qui était nécessaire pour acquérir de nouvelles lumières »⁷. Mais Jean III meurt prématurément, dès 1663, épuisé semble-t-il par un labeur intensif.

6 La boutique de Jean II se situe maison des « Quatre vents », à l'angle de la rue du Palais et de la rue Chef-de-Ville.

7 Elie SEIGNETTE, *Traité du faux polychreste...*, La Rochelle, Fr. Perez, 1675, p. 5.

C'est donc Elie qui va faire fructifier l'invention, jusqu'à sa mort en toute fin de siècle. Sa personnalité impressionne. D'abord sa lutte pour en imposer à la corporation, alors qu'à la mort de son père, il n'est théoriquement pas en âge de tenir apothicairerie, puisqu'il n'a que seize ans : il refuse de se conformer aux statuts de la communauté des apothicaires de La Rochelle et, grâce à ses relations, à ses succès auprès des malades et à la réputation du sel de Seignette, et après 25 ans de procès, il bénéficie en 1673 d'un brevet royal le confirmant dans la pratique de son art.

Son activité est en tous points remarquable. Il continue lui-même les recherches familiales, s'intéressant aux eaux minérales et étudiant particulièrement, en 1678, celles des bains de Balaruc, près de Montpellier⁸. Il se démène surtout pour promouvoir et diffuser le sel de Seignette. Il est vrai que la famille a le sens du commerce et de la publicité : les deux frères commencent par distribuer du sel à La Rochelle et en envoyer à travers le royaume, puis Elie, désormais seul, se rend à Paris, en 1664, et assure la promotion du remède en le distribuant à des malades, des médecins et des apothicaires. Il convainc un cénacle de savants, l'Assemblée physique, composée notamment de médecins importants, médecin du Roi, de la reine d'Angleterre, de la reine de Suède... Il crée aussi un dépôt de son sel chez un chirurgien parisien dénommé Rousseau. Acquis lors d'un second voyage, en 1672, l'appui de l'apothicaire et chimiste Nicolas Lémery, auteur d'un *Cours de chimie* qui connaîtra plus de 30 éditions, contribuera aussi beaucoup à la vogue du produit : Elie travaille dans le laboratoire de ce co-religionnaire qui salue ses « belles découvertes sur les sels », son fils Pierre sera le correspondant de Lémery membre de l'académie des Sciences⁹. Plusieurs brochures (aujourd'hui rarissimes) paraissent, sans doute rédigées par Elie, pour vanter les propriétés du remède, donner les indications et la posologie. Nous savons qu'en 1678, notre apothicaire va présenter le sel à ses confrères du Midi, à Narbonne, Montpellier, Nîmes etc. Vers 1690, Elie évoque « un travail assidu de 45 ans, employé sans dissipation dans son laboratoire¹⁰, en voyages, auprès des malades et en relations avec les plus distingués médecins et artistes¹¹ de l'Europe ». Il se serait même rendu jusque dans les pays du Levant...

8 Son fils Pierre, à qui l'on attribue parfois faussement l'invention du sel familial, s'intéressera lui aussi particulièrement aux eaux minérales, qu'il part analyser à travers la France en 1696-1697 : cf. Olivier CAUDRON, « Eaux minérales et grottes : le séjour pyrénéen du médecin rochelais Pierre Seignette en 1696 », *Pyrénées*, n° 247, juillet 2011, p. 29-36.

9 Nicolas Lémery ne pouvant plus pratiquer comme apothicaire à compter de 1683, en raison de sa confession réformée, il brigue le doctorat en médecine, qu'il obtient en 1683 ou 1684 à la faculté de Caen, établissement tolérant à l'égard des protestants. Or, comme le souligne Jean-Claude Guedon, « il n'est pas inutile de signaler que Pierre Seignette, le fils d'Elie Seignette, recut son bonnet de docteur à Caen le 27 mars 1683, si bien que les deux hommes ont pu se trouver ensemble à l'université de cette ville » (« Protestantisme et chimie : le milieu intellectuel de Nicolas Lémery », *Isis*, vol. 65, n°2, juin 1974, p. 218). Le 4 mars 1699, l'académicien Lémery déclare Pierre Seignette, médecin à La Rochelle, parmi ses dix correspondants (procès-verbaux des séances de l'académie des Sciences, registre 18, f°149 v°).

10 Elie a transféré son officine rue du Temple.

11 L'artiste, ici, pratique l'art de médecine.

LES BROCHURES « PUBLICITAIRES »
POUR LES SELS DE LA FAMILLE SEIGNETTE
(avec l'indication de la localisation des exemplaires en France)

La plupart des brochures sont anonymes. L'auteur en est vraisemblablement Elie Seignette (sauf peut-être pour l'*Apologie*, censée avoir été écrite par un médecin), et le lieu d'impression La Rochelle.

Les utilitez les plus remarquables de la poudre polychreste. Des Sieurs Seignettes de la Rochelle. Avec les moyens les plus faciles de s'en servir pour guerir diverses maladies, s.l.n.d., 23 p.

[BNF, BIUS, Flouret n° 340]

Les principales utilitez et l'usage le plus familier du véritable sel polychreste de messieurs Seignette de la Rochelle, s.l.n.d., 4 p.

[BNF, BM Grenoble]

Apologie pour le sel polychreste de monsieur Seignette maistre apoticaire de la Rochelle. Par un médecin des-intéressé, s.l.n.d., 6 p.

[BNF, BIUS, Flouret n° 338]

Traité du faux polychreste. Pour faire connoistre combien il diffère de celui qu'ont inventé Jean Seignette, docteur en médecine, & Elie Seignette son frère. Par Elie Seignette, apoticaire de la Rochelle. A La Rochelle, par Fr. Perez, 1675, 47 p.

[BNF, BIUS, Flouret n° 339]

La nature, les effets et l'usage du sucre de Mars de monsieur Seignette maître apoticaire de la Rochelle, s.l.n.d.

[BNF incomplet (2 p. conservées), BM Grenoble]

La nature, les effets et l'usage du sel alkali nitreux, de monsieur Seignette maître apoticaire de la Rochelle, s.l.n.d., 11 p. [vers 1690]

[BNF, BM Grenoble]

Abréviations :

BNF = Bibliothèque nationale de France, Paris

BIUS = Bibliothèque interuniversitaire de Santé, Paris

BM = Bibliothèque municipale

Flouret = Louis DESGRAVES avec la collaboration de Jean FLOURET, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle*, Baden-Baden, 1980, II, p. 184

Le sel « sorti des fourneaux de Monsieur Seignette » est une poudre blanche à dissoudre dans un liquide. « Nous choisîmes, précise Elie, trois sortes de sels entre ceux dont nous avons le plus de connaissance et de certitude, que nous préparâmes et joignîmes ensemble, et en fîmes un remède peu composé, mais pourtant très utile, très innocent et très facile à prendre¹². » Les malades répugnant généralement, à cause du goût et de l'odeur, à boire des potions à base de plantes, les Seignette voient dans leur médicament chimique, révolution thérapeutique pour l'époque, le moyen de faciliter les soins : leur sel enlève aux médecines « ce qu'elles ont d'incommode et de rebutant », puisqu'il ne s'agit en définitive que de boire « trois verres d'eau de fontaine ».

12 Elie SEIGNETTE, *Traité du faux polychreste...*, La Rochelle, Fr. Perez, 1675, p. 5.

C'est un sel polychreste, c'est-à-dire multi-usages : il est notamment purgatif, laxatif, apéritif et diurétique et soigne par conséquent diverses maladies. C'est « un médicament qui agit sans violence », bien accepté donc par le malade. Il est indiqué pour les problèmes digestifs et intestinaux, et de façon générale « pour toutes les maladies où il y a obstruction en quelque partie du corps qu'elle soit », « pour les rhumatismes, l'asthme, la goutte, la sciatique, l'hydropisie, la néphrétique, les rétentions des menstrues, les reflux de bile et les maladies des vaisseaux spermatiques » ; sans oublier « les vapeurs qui sont portées au cerveau », et donc « les douleurs de tête, vertiges, insomnies, convulsions, vapeurs mélancoliques et vapeurs hystériques ». A quoi il faut encore ajouter les fièvres, les diverses pertes de sang etc. Comme l'indique l'*Apologie pour le sel polychreste de M. Seignette, maître apothicaire de La Rochelle*,

« cette eau [dans laquelle a été dissous le sel] s'insinue dans tous les réduits et tous les détours les plus cachés et les plus difficiles du dedans. Elle y tempère et y rétablit ce que des humeurs bouillantes et déréglées y ont changé ; elle y remet l'ordre naturel et l'autorité légitime que la sédition y avait renversés ».

Les Seignette vont garder secret le mode de fabrication, détenant ainsi pendant plus de 70 ans le monopole de ce remède issu « des veilles et des méditations continues » de la famille. Elie travaille également sur d'autres sels, mettant ainsi au point le « sel alkali nitreux », qui ne rencontrera cependant pas le même succès, bien que Lémery le mentionne dans son *Dictionnaire ou Traité universel des drogues simples* :

« M. Seignette, maître apothicaire de la Rochelle, a mis en usage depuis quelque tems un sel alkali nitreux, qu'il estime bon pour les douleurs d'estomac, pour les fièvres, pour les rhumatismes, pour les coliques, pour les gouttes, pour les maladies des reins, de la vessie, de la matrice : voyez un petit Traité qu'il en a fait, où il parle aussi d'un sel ou sucre de Mars qu'il prépare et qu'il prétend être beaucoup plus doux et plus dépuré de souffres grossiers et métalliques que celui qu'on fait ordinairement. »

Le sel de Seignette par excellence, quant à lui, est au XVIII^e siècle au sommet de sa réputation thérapeutique, évoqué dans les traités de chimie ou de matière médicale et introduit dans le codex pharmaceutique. On en conserve de cette époque : dans de bonnes conditions de conservation, au sec et à l'abri de la lumière, il ne s'altère pas avec le temps. Le musée d'Orbigny-Bernon de La Rochelle en présente ainsi en vitrine, vraisemblablement du XVIII^e siècle, dans l'emballage d'origine.

Le sel de Seignette est donc aussi un grand succès commercial, qui va enrichir et hisser encore socialement la famille qui l'a créé. « L'usage de se purger avec cette substance saline s'introduisit à Paris et se répandit bientôt dans les provinces. Alors régnait la coutume de se purger fréquemment » (Barbier, *Traité élémentaire de matière médicale*, 1824). La vogue du sel de Seignette gagne même l'étranger, notamment l'Angleterre, et l'au-delà des mers : un frère de Jean III et d'Elie installé aux îles, Pierre I, se serait chargé de la commercialisation en Amérique. En 1698, dans son « Mémoire sur la généralité de La Rochelle », l'intendant Michel Bégon indique ce que « l'art et l'industrie fournissent de particulier » dans sa circonscription : la fenouillette de Ré (une eau-de-vie au fenouil), les sels polychrestes des sieurs Seignette, « qu'on envoie dans toutes les parties du monde », enfin les tabatières d'écaïlle de tortue.

Par son testament, Elie prend soin, en 1698, de la transmission et de la « sécurisation » de ses travaux et découvertes ; le légataire est tout désigné, ce sera son fils Pierre, médecin, pourvu que

ce dernier communique les informations à son frère Jean :

« Je veux et entends que tous mes papiers, manuscrits et livres concernant ma profession et celles de médecine soient délivrés audit Pierre Seignette mon fils, desquels je luy fais don, à condition qu'il en esdra [*sic*] Jean Seignette son frère¹³ et luy fournira les connaissances, priant maditte femme et deffendant à mesdits enfants de ne luy en faire aucune question, recherche ny demande, attendu que je le gratifie desdits papiers, manuscrits et livres en considération de sa profession et des bons soins et services qu'il m'a rendu¹⁴. »

Ainsi, après la mort d'Elie, le secret de fabrication transmis, la production et la vente sont assurées par les générations successives, comme l'attestent des annonces dans la revue parisienne *Le Mercure de France*. En janvier 1749, le fils de Pierre, Pierre Samuel, conseiller au présidial et futur maire de La Rochelle, signale dans cette publication qu'il « continue de composer et débiter le véritable sel polichreste, ainsi qu'il l'a toujours fait depuis la mort de son père », et qu'il dispose de deux dépôts à Paris, chez des marchands épiciers. Il renouvelle son annonce en janvier 1756 et la partage cette fois-ci avec sa cousine Esther Seignette, marchande droguiste comme son père Elie II, le fils aîné de l'apothicaire Elie : tout comme lui, mais de son côté, Esther produit et vend le sel familial¹⁵.

Le débit du sel s'effectue ordinairement dans de petits emballages de papier¹⁶, portant le cygne associé par jeu de mots au nom des Seignette¹⁷, la devise « Omnia fiunt cum sole et sale » (Tout vient du soleil et du sel), un monogramme comportant les initiales des générations successives de fabricants, et, quand le secret aura été éventé, la signature du producteur pour garantir l'authenticité. Pierre Samuel et Esther précisent ainsi dans *Le Mercure* qu'ils mettent leur « paraphe dedans chaque paquet » et que « tous ceux qui ne sont pas paraphés sont faux et supposés ». Le contenu a probablement été désigné à l'origine par la mention « Le sel polychreste de Messieurs Seignette de la Rochelle » ; mais aucun exemplaire n'en est connu. Du fait des imitations, la formule devient « Le vray polychreste... ». Le musée d'Orbigny-Bernon de La Rochelle conserve cet emballage, sa version en langue anglaise « The true polychrest salt made by M^{rs} Seignette of Rochelle », ainsi que la plaque de gravure correspondante, en cuivre. Le produit est diffusé avec la brochure *Les utilisez les plus remarquables de la poudre polychreste*, qui donne les indications et le mode d'emploi.

Et effectivement, le succès commercial du sel de Seignette suscite rapidement des contrefaçons, par définition mauvaises puisque le secret de fabrication est tenu bien gardé, et donc néfastes à la réputation du produit original. Plus de 50 imitations différentes auraient circulé dans la capitale, en province et à l'étranger : on en trouve à Paris « dans les boutiques de tous les apothicaires, chirurgiens, épiciers... ». Elie est donc contraint de retourner à Paris en 1672 pour faire triompher la vérité et rétablir l'estime du public envers son remède. Il s'avère que le dépositaire parisien de son sel, le chirurgien Rousseau, est l'un des principaux contrefacteurs ! Elie se procure du faux sel et démontre publiquement, notamment devant l'Assemblée physique, la différence d'efficacité avec son propre produit. A la demande du groupe de savants, il publie également, en

13 Ce Jean n'a pas laissé de traces.

14 Transcription par Maurice SOENEN à partir des minutes du notaire rochelais Princé.

15 Si les descendants de Jean IV et d'Elie II se tournent ensuite majoritairement vers le négoce, l'armement de navires et la traite négrière, la branche issue de Pierre se consacre à la magistrature, la médecine et aussi, au XIX^e siècle, à l'enseignement et la recherche. Magistrat et maire de La Rochelle de 1761 à 1764, Pierre Samuel a lui-même pour fils : Pierre Henri, avocat, maire de La Rochelle de 1771 à 1775 et amateur éclairé des sujets scientifiques, et Paul Louis, dit Seignette Desmarais, médecin.

16 Maurice SOENEN possédait un emballage équivalent utilisé pour le sel alkali nitreux, au recto identique.

17 Cf. le blason des Seignette reproduit dans Emile GARNAULT, *Livre d'or de la Chambre de commerce de La Rochelle, contenant la biographie des directeurs et présidents de cette Chambre de 1719 à 1891*, La Rochelle, 1902.

1675 à La Rochelle, un *Traité du faux polychreste* pour diffuser son argumentation, dans lequel il retrace aussi la genèse du remède chimique. La phrase indiquant le nom du produit sur les emballages commence dorénavant par « Le vrai polychreste... ». Tous ces efforts ne paraissent pas avoir abouti à la disparition de la contrefaçon, même si l'effet du produit original est incomparable, comme l'indique Lémery dans son *Cours de chimie* :

« Monsieur Seignette, apothicaire de la Rochelle, (...) a mis en usage un sel polychreste qui paroist d'abord estre semblable (...). Mais lorsqu'on l'a examiné, on reconnoist une notable difference, tant dans les crystallisations et lorsqu'on en jette dans le feu, que dans les effets : (...) celui de Monsieur Seignette en même quantité purge fort benignement sans aucunes trenchées¹⁸ (...). Et c'est ce que j'ay reconnu aussi après en avoir fait user à beaucoup de personnes. La composition de ce sel n'est sçüe que de luy qui, l'ayant assez mis en reputation dans les principales villes de France, m'en a laissé pour distribuer et pour m'en servir à Paris. »

Inévitablement, certains savants s'efforcent de rompre le secret qui règne depuis des décennies sur le mode de fabrication du sel, remède simple mais difficile à identifier. Ce n'est qu'en 1731 que deux chimistes de l'académie des Sciences aboutissent, le même jour et en ayant travaillé chacun de son côté : Boulduc et Geoffroy viennent faire la révélation le 5 septembre 1731 à l'académie. Un mémoire signé de Boulduc, « Sur un sel connu sous le nom de polychreste de Seignette », est alors imprimé dans les *Mémoires* de l'académie ; il y conclut que ce sel « est donc une crème de tartre rendue soluble par l'alkali de la soude ». Cette découverte dut faire l'effet d'une bombe dans la famille Seignette. Elle est tenue par les chimistes pour une grande nouvelle, comme l'atteste la lettre envoyée le 4 mai 1732 par Geoffroy à la Royal Society de Londres : « We have nothing new in chemistry here, but the discovery we have made of the make of Messieurs Seignette's *sal polychrestus Rupellensis*¹⁹. » Les *Annales de chimie* de 1812 confirment que « le sel de Seignette est un des sels médicamenteux dont la préparation a beaucoup occupé les chimistes ».

La découverte du secret de fabrication n'émousse pas, au contraire, l'intérêt scientifique pour le produit, en particulier dans l'aire germanique où plusieurs thèses sont consacrées au sel de Seignette, à Iena ou encore Königsberg. Selon Soenen, la fabrication de ce sel est donnée « très fréquemment » comme chef-d'oeuvre à réaliser lors de l'admission des apothicaires à la maîtrise. Mais la révélation de 1731 suscite aussi des appétits financiers et donc des vocations de fabricants, qui prétendent vendre du « vrai sel de Seignette ». Boulduc lui-même, l'académicien et premier apothicaire du Roi, en débite, en reproduisant à l'identique l'emballage original. Les Seignette portent alors, en 1733, l'affaire devant le tribunal du Châtelet de Paris. Mais les apothicaires parisiens rejoignent la cause, disant que les Seignette ne sont pas apothicaires comme leur père et ne peuvent donc « composer et vendre des médicaments ». Le jugement de 1734 interdit aux Seignette de vendre leur sel dans Paris ; Boulduc et les autres apothicaires de la capitale peuvent en vendre, mais sous le nom de « vrai sel polychreste de Seignette fait à Paris » et sans utiliser les chiffres et armes des Rochelais²⁰.

18 Coliques.

19 Traduction : Il n'y a rien de nouveau ici en chimie, sauf la découverte que nous avons faite du mode de fabrication du sel polychreste de La Rochelle, de Messieurs Seignette. *Philosophical transactions*, vol. 39 (1735-1736), p. 37-40.

20 Voir le *Mémoire pour Gilles Boulduc, écuyer, premier apothicaire du roi, l'un des membres de l'academie royale des sciences, & professeur de chimie au jardin royal des plantes, défendeur. Contre Elie Seignette, marchand, & Pierre-Emmanuel [sic pour Samuel] Seignette, conseiller du roi en la senechaussée & siège presidial de la Rochelle, demandeurs. Et encore contre les maîtres & gardes épiciers-apothicaires, intervenans*, Paris, de l'imprimerie de Paulus-du-Mesnil, 1734, 9 p. (à la BNF) ; et la *Sentence de police qui fait défenses aux apothicaires de Paris et à tous autres de se servir des chiffres ni armes des sieurs Seignettes de la Rochelle sur les paquets, enveloppes et enseignes du sel de polichreste fait par lesdits sieurs Seignettes*, Paris, impr. Mesnier, 1735 (à la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine).

Outre ce revers commercial, les Seignette ne peuvent que constater qu'ils ont perdu la maîtrise de l'emploi de leur patronyme et que, conséquence au demeurant du secret qu'ils ont longtemps conservé, l'appellation « sel de Seignette » fait désormais corps avec le produit et peut être utilisée par tout producteur du médicament : ils ont échoué dans ce que l'on appellerait aujourd'hui la « défense de la marque »... C'est sans doute aussi l'époque où ils baissent le prix de leur produit, fixé à 30 sols en 1660 par le présidial de La Rochelle et qui n'apparaît plus qu'à 20 sols sur les emballages conservés. Nombre de prescripteurs et d'utilisateurs, pour s'assurer de la qualité du produit, continuent cependant de s'approvisionner chez le fabricant d'origine. En août 1780, une commande de la Cour parvient à Elie Louis Seignette à Angoulins, pour « deux livres du véritable sel de Seignette » à faire parvenir aux Petits appartements du Roy²¹. Et en 1786, le médecin rochelais Amy-Félix Bridault accompagne une ordonnance d'un vibrant plaidoyer pour le sel original :

« Le sel de Seignette doit être pris chez M. Seignette et non ailleurs, celui des apothicaires et des droguistes étant bien différent pour la qualité et les effets. (...) C'est à la falsification et à la différence de ce sel dans sa qualité et ses effets lorsqu'il est pris partout ailleurs que chez le sieur Seignette, qu'il faut attribuer le discrédit où il est tombé depuis quelque temps. Le vrai sel polychreste de MM. Seignette de La Rochelle est aussi blanc que la neige, il est finement cristallisé et est très soluble dans l'eau. C'est un purgatif très doux, un fondant salutaire dans les obstructions, les engorgements glaireux et bilieux et autres maladies chroniques et compliquées, où d'autres remèdes sont souvent nuisibles ou au moins insuffisants²². »

La famille Seignette ne s'avoue pas battue : à la fin de 1791, Elie Louis (1742-1805) sollicite – sans succès – du comité d'Instruction publique de l'Assemblée nationale législative, le privilège de la vente exclusive du sel polychreste de son nom. Sur le rapport de Carnot, le comité présidé par Condorcet « a arrêté qu'il n'y avait lieu à délibérer »²³. En 1797, le même Elie Louis, après la faillite de son activité d'armateur, obtient une patente de pharmacien à Angoulins (dont il est le premier maire) et l'autorisation d'y tenir un dépôt de sel polychreste. Les emballages portent désormais la mention « Le vrai polychreste du citoyen Seignette de la Rochelle »²⁴. Dans son testament du 25 fructidor an XII (11 septembre 1804), Elie Louis précise au sujet de son fils aîné : « Je lui délègue, comme d'usage dans notre famille, la vente et fabrication du sel de Seignette. Je pense qu'il en trouvera de fabriqué pour le reste de sa vie. Il doit en payer la valeur à ses co-héritiers sur le prix de 4 francs le kilogramme²⁵. » L'inventaire de la succession par le notaire Bérigaud d'Angoulins, après le décès d'Elie Louis le 1er juin 1805, mentionne les ateliers de fabrication du sel.

Le sel de Seignette fait partie de la pharmacopée française jusqu'au début du XX^e siècle. La famille, on vient de le voir, a continué d'en produire au moins jusqu'au tout début du XIX^e siècle. Mais en 1807, la France en importe aussi, sous la même appellation, 131 kilos d'Allemagne et de

21 Maurice SOENEN, « Le sel de Seignette à la cour de Versailles sous Louis XVI », *Bull. de la Société d'histoire de la pharmacie*, n°4, août 1913, p. 49-51 (consultable sur la bibliothèque numérique Persée).

22 Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, fonds de la Société royale de médecine, 131A. Bridault prescrit « une demi-prise de vrai sel polychreste de MM. Seignette de La Rochelle dans six onces d'eau de veau ou de léger bouillon aux herbes, après toutefois avoir fait précéder un ou deux lavements ».

23 James GUILLAUME, éd., *Procès-verbaux du comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative*, Paris, 1889, p. 76 et p. 79 (consultable sur la bibliothèque numérique Gallica).

24 Le musée d'Orbigny-Bernon de La Rochelle en conserve plusieurs exemplaires.

25 Transcription par Denis BRIAND, *Pièces et notices pour servir à l'histoire d'Angoulins*, n°3, 2007, consulté le 30 octobre 2012 sur : <http://fr.scribd.com/doc/6295514/Pieces-et-notices-pour-servir-a-lhistoire-dAngoulins-revue-numerique-de-lassociation-ExpressionHist-n3>

Hollande²⁶. Le produit demeure largement connu au XIX^e siècle et de nombreux ouvrages le mentionnent. L'emballage utilisé par une fameuse pharmacie parisienne, Béral, portant l'adresse de la rue de la Paix, révèle très probablement, en dépit de l'expression « vrai sel polychreste », une fabrication hors de La Rochelle. Les éléments visuels demeurent les mêmes, mais modernisés et le cygne est inversé. Le cartouche ovale, désormais vierge de monogramme, comporte un mode d'emploi : « on fait fondre ce sel dans une chopine de bouillon aux herbes ou dans de l'eau ordinaire »²⁷.

Au XX^e siècle, alors que le sel de Seignette perd de son intérêt thérapeutique, du moins en France, il est de plus en plus apprécié pour d'autres propriétés, physico-chimiques et particulièrement piézoélectriques, celles-ci révélées par les frères Curie à partir de 1880. La revue *L'onde électrique* écrit en 1947 : « On connaît depuis longtemps une substance piézoélectrique éminemment intéressante : le sel de Seignette ». Ce produit fait l'objet, en France et à l'étranger, de centaines de publications scientifiques, thèses comprises. Citons par exemple : I. V. Kourtchatov, *Le champ moléculaire dans les diélectriques : le sel de Seignette*, Paris, Hermann, 1936 ; J. P. Chapelle, *Spectres Raman de monocristaux de sel de Seignette...*, thèse de l'université de Paris, Paris, Masson, 1949 ; M. Fontanel, *Etude par résonance paramagnétique électronique du sel de Seignette irradié*, thèse de l'université de Lyon, 1963... Toujours fabriqué de nos jours, le sel de Seignette est utilisé dans de nombreux domaines : réactif de laboratoire tout autant qu'additif alimentaire (E 337, anti-oxydant et régulateur de pH), il est employé également dans l'industrie pharmaceutique et aussi, particulièrement, dans les technologies électriques et électroniques. Ainsi se poursuit la carrière pluri-séculaire d'une invention rochelaise.

26 MAGNIEN et DEU, *Dictionnaire des productions de la nature et de l'art qui font l'objet du commerce de la France...*, Paris, 1809, vol. 2, p. 510 (consultable sur la bibliothèque numérique Google Livres).

27 Pierre JULIEN et Pierre GUINCETRE, « A propos de la pharmacie de Béral : ses pastilles de Vichy, son sel de Seignette », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 81 (1993), n°296, p. 54-57 (consultable sur la bibliothèque numérique Persée).